

- 2 -

soumis avec tant d'insistance à leur attention. Nous faisons également valoir dans quelle situation embarrassante se trouvent nos plus hautes autorités fédérales, dont les instructions sont fréquentes dans ce domaine, alors qu'elles sont l'objet de requêtes ou de protestations incessantes, à commencer par les interventions de membres du Parlement fédéral, et qu'elles croient pouvoir faire confiance à leurs partenaires d'Helsinki, notamment à la Roumanie qui fut si active durant vingt mois de travaux préparatoires à Genève.

J'entreprendrai une nouvelle démarche auprès de M. Macovescu dès qu'il m'accordera l'audience que je solliciterai à son retour. Il accompagne actuellement le Président Ceausescu dans ses visites officielles en Grèce, à Koweït et aux Emirats du Golf persique.

Si je me suis permis de suggérer qu'en parallèle l'Ambassadeur de Roumanie à Berne soit convoqué le moment venu chez M. le Chef du Département, c'est pour deux raisons: les principaux cas humanitaires qui aient connu, depuis un an, une issue favorable sont ceux (réunions de familles) que M. le Conseil fédéral Graber avait signalés à M. Giosan, Président de la Grande Assemblée Nationale, en juin 1975, et celui (mariage) de M. Geneux, repris également dans la liste remise à M. Dan Enachescu au début de sa mission. M. Giosan, nous le savons, avait soumis l'affaire au Président Ceausescu, qui est aussi le Président du Conseil d'Etat, compétent pour décider de ces requêtes.

./.

- 3 -

Deuxième raison: dans ce domaine des cas humanitaires nos interventions à Bucarest sont immanquablement ressenties par les autorités comme autant d'ingérences dans les affaires intérieures, surtout lorsqu'il s'agit de demandes d'autorisations de mariage. Cela explique pourquoi, comme les représentants d'autres Etats occidentaux, nous ne recevons jamais de réponse écrite. Même si l'accueil est en apparence courtois, nos efforts restent pour ainsi dire sans lendemain (en admettant qu'ils ne provoquent pas une réaction nuisible à une solution favorable ou ne viennent pas contribuer à une lenteur administrative de plus): nous nous adressons à des institutions étatiques qui ne sont, en définitive, qu'une façade puisque le véritable pouvoir appartient aux organes du parti auprès duquel nous n'avons ni accès, ni audience. Et dans ce domaine des mariages avec des ressortissants étrangers, le parti n'entend pas faciliter les choses. Il en va de même pour mes collègues occidentaux. Celui de la R.F.A., très actif, qui dispose de deux collaborateurs, l'un diplomate et juriste, l'autre consulaire, s'occupant uniquement des 250 cas de réunion de famille et de mariage en suspens: depuis Helsinki il n'a enregistré que deux autorisations de mariage à la suite d'une exigence presque violente de M. Genscher lors de sa visite à Bucarest. Celui des USA, qui connaît une cinquantaine de cas en souffrance (alors que l'exode des juifs roumains vers Israël a repris à un rythme satisfaisant depuis l'octroi à la Roumanie de la clause de la nation la plus favorisée dans l'accord commercial des USA avec ce pays l'an passé). Celui des Pays-Bas, avec une quarantaine de cas. Ceux de France et d'Italie, l'un et l'autre avec des centaines de cas pour lesquels ils ne témoignent guère d'intérêt, - les autorités italiennes décourageant ouvertement les mariages en raison des expériences faites.

./.

- 4 -

Si l'indignation depuis longtemps éprouvée en Suisse est bien compréhensible, il conviendrait cependant de songer aussi aux effets inévitables des éclats d'un débat parlementaire, compte tenu des répercussions si faciles à orchestrer sans délai dans un régime totalitaire comme celui qui sévit ici.

Ils affecteraient d'abord les deux premiers intéressés, à commencer par celui qui se trouve en Roumanie exposé à la toute-puissance d'un Etat qui le considère a priori (le Président le déclare lui-même dans ses discours publics) comme "déserteur" et qui n'hésite pas à lui rendre la vie dure, sans même épargner ses proches: perte d'emploi, exclusion des organisations du parti, éloignement en province, surveillance accrue, en bref: mise à l'index et tracasseries que même les plus courageux ont peine à supporter. Le partenaire en Suisse et ceux qui entendent le soutenir peuvent difficilement se faire une idée de cette souffrance d'autrui.

Ils affecteraient encore l'atmosphère des relations entre la Suisse et la Roumanie, qui sont bonnes à l'heure actuelle, aussi sur le plan interparlementaire où visites et contacts se répètent d'année en année.

Il suffit enfin d'imaginer l'écho d'un tel débat au Parlement fédéral (presse, radio, télévision), aussitôt propagé sur le plan international, pour se représenter ce qu'il adviendrait de nos relations bilatérales culturelles (recherche scientifique, usage pacifique de l'énergie nucléaire, bourses d'étudiants, échanges entre universités, expositions, concerts, films, etc.) et économiques. Ces dernières, à la suite du

./.

- 5 -

nouvel accord commercial de 1973, se sont bien développées (commission mixte en 1974: Ambassadeur Probst; importante participation de l'industrie suisse à la Foire internationale de Bucarest en 1974; délégation du Vorort conduite par le Président E. Junod, la même année; délégation de l'OSEC, présidée par M. G. Bauer, en 1975; visite prévue en Suisse en 1976 du Professeur R. Moldovan, à la tête d'une délégation de la Chambre de commerce et de l'industrie de la Roumanie; en octobre 1976, nouvelle participation suisse à la Foire internationale de Bucarest).

Ces effets négatifs toucheraient à coup sûr les petites et moyennes entreprises industrielles suisses qui, depuis plus de six mois, font des efforts remarquables pour prendre contact avec les organismes étatiques du commerce extérieur pour trouver des débouchés nouveaux sur le marché roumain. L'Ambassade est souvent appelée à les renseigner, les conseiller et les introduire auprès des instances d'Etat participant au commerce extérieur.

Avant de conclure, permettez-moi de rappeler encore à votre attention la note de dossier (référence 123.101.-ME/gl du 22 janvier 1976) dont cette Ambassade vous a communiqué un double après avoir reçu l'étrange visite de M. Ferdinand Polli, Président fondateur des "Amitiés Helvète-Roumaines" à Lausanne, qui nous avait déjà fait allusion à une interpellation de M. le Conseiller d'Etat Carlos Grandjean. Voir aussi à ce sujet la lettre a.631.3.-MS/sh du 16 février 1976 à M. André Amstein, Chef de la Police fédérale, à ce même sujet.

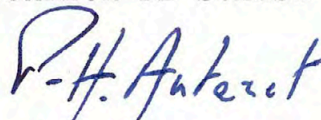
./.

- 6 -

Je joins à ces lignes un état des cas en suspens à la date du 30 mars 1976.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE



(P.-H. Aubaret)

Annexe: 1 état des cas
en suspens